

Les arts et métiers traditionnels sont encore une source d'emploi occasionnel pour les Indiens de plusieurs régions. Les produits de l'artisanat comprennent, entre autres, les mocassins, les gants, les vareuses et les mukluks<sup>1</sup> dans les régions de chasse et non agricoles du Nord; les paniers à pommes de terre dans les Maritimes, et les sculptures totémiques, les masques sculptés, les paniers en fibres ligneuses et les chandails Cowichan<sup>2</sup> sur la Côte occidentale. La vente de ces articles constitue une source importante de revenu additionnel pour les familles indiennes qui les fabriquent.

Les sculptures sur bois, de même que la production d'articles non traditionnels à motifs indiens, sont des initiatives nouvelles prometteuses pour l'avenir.

Conscient de la nécessité d'établir des objectifs économiques à long terme pour les Indiens et, en consultation avec eux, le Ministère, dans le cadre des activités de la Direction du développement économique des Indiens et des Esquimaux, aide les particuliers et les groupes à créer des entreprises et des possibilités d'emplois dans les industries secondaires et de services, et fournit également son assistance dans le domaine de l'utilisation des ressources et de l'exploitation des terres, y compris les ressources minérales des réserves indiennes.

Plusieurs de ces programmes sont exécutés en collaboration avec d'autres ministères fédéraux, ainsi qu'avec des gouvernements provinciaux et des organismes privés.

L'aide est accordée sous forme de prêts, de subventions, de garanties de crédit, de conseils relatifs à l'administration et aux techniques, et de formation spécialisée. Les prêts, les subventions et les garanties de crédit sont versés à même le Fonds de développement économique des Indiens qui a été de l'ordre de \$19,050,000 pour l'année financière 1971-1972.

En plus des montants du Fonds, la Direction a utilisé, au cours de la même année, des crédits de \$14,845,000 pour aider les Indiens à réaliser des projets de développement économique, en leur permettant de bénéficier d'une infrastructure de base et de services professionnels et techniques.

La Direction assume aussi la responsabilité de la gestion des réserves indiennes et des terres cédées, ainsi que de l'administration de certaines catégories de successions d'Indiens.

- 
- 1 Chaudes bottes de loup-marin, montant jusqu'aux genoux, portées par les Indiens et les Esquimaux des Territoires du Nord-Ouest.
  - 2 Épais chandail de laine grise, non blanchie, qui avait autrefois des dessins blancs et noirs (aujourd'hui multicolores) fait par les Indiens Cowichan du sud de l'île de Vancouver.